

L'ajournement

Le mois dernier, j'ai assisté à une réunion de l'OTAN à titre de chef de la délégation canadienne au comité militaire de cet imposant organisme. Le premier matin de la réunion, le rapporteur du comité militaire, dont le rôle est de rédiger un rapport général sur la sécurité de l'alliance, m'a consulté sur un point assez urgent, à mon avis. On lui avait suggéré d'inclure le paragraphe suivant à son rapport sur la sécurité de l'alliance comme nouveau paragraphe 9(a), qui stipule que:

La situation des forces militaires canadiennes est loin d'être satisfaisante; le pouvoir de leurs forces actives a été réduit et aucune décision n'a été prise en vue de remplacer d'importantes pièces de matériel, devenues désuètes, des forces de l'air et de terre. Un examen des forces canadiennes cette année prouvera vraisemblablement que le Canada est déterminé à participer activement aux conseils politiques de l'OTAN, qu'il désire maintenir ses liens économiques avec l'Europe mais non d'apporter à la défense de l'alliance une contribution qui correspond à ces aspirations ou à sa force économique.

J'ai pu convaincre le rapporteur de ne pas l'inclure parce c'était trop embarrassant pour une délégation de tous les partis à l'OTAN et c'était la faute d'un parti au Parlement: surtout un groupe pré-sélectionné du premier ministre et du ministre de la Défense nationale.

Quand nous avons cherché pour voir d'où venait l'idée d'inclure ce paragraphe, nous avons découvert qu'elle provenait d'une personne détenant un poste du niveau de secrétaire général adjoint à l'OTAN. On ne peut que supposer que c'est la véritable opinion que l'OTAN se fait du Canada comme allié.

J'ai le regret de dire que le premier ministre et le ministre de la Défense nationale reviennent fréquemment tous les deux de l'OTAN en nous disant que tout va bien alors que ce n'est pas le cas. Quand je reçois une réponse comme celle que j'ai obtenue l'autre jour à une question légitime au sujet du remplacement de l'avion de patrouille à long rayon d'action, ce n'est pas suffisant pour le Parlement, ni pour les Canadiens ni pour les hommes et les femmes de nos Forces armées qui ont été si trompés, mal informés et déçus par le ministre de la Défense nationale et le premier ministre.

M. Maurice A. Dionne (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame l'Orateur, au langage dont s'est servi le député, il semble bien évident qu'il est plus intéressé à un débat qu'à une réponse.

Au sujet de la question, elle ressemble singulièrement à celle qu'il a posée au ministre la semaine dernière. Comme il l'a lui-même déclaré ce soir en répondant à sa question au sujet de l'obtention d'un nouvel avion, surtout d'un avion de patrouille à long rayon d'action, je ne puis que répéter ce que le ministre a dit. Le cabinet est actuellement saisi de ce programme qui est un projet de révision de la structure des forces, et quand les décisions auront été prises, elles seront annoncées.

● (2210)

Le député sait également, bien que ses paroles ce soir ne témoignent pas de sa connaissance, que le Canada a fermement l'intention de maintenir sa contribution actuelle à l'OTAN. La nature de cette contribution fait également parti de la révision de la structure de défense.

[M. McKinnon.]

J'ai moi-même passé une semaine le printemps dernier au quartier général de l'OTAN et je n'ai pas remarqué le genre d'atmosphère que le député a signalé ce soir. J'ai constaté que le moral du personnel était très élevé et que tous nos alliés, dont le secrétaire général de l'OTAN, avaient en haute estime le rôle que le Canada joue au sein de l'OTAN.

LES PÉNITENCIERS—LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT À MORNA—L'OPPOSITION DES HABITANTS DES ENVIRONS

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Madame l'Orateur, le 23 mai dernier, le solliciteur général (M. Allmand) me communiquait par lettre les plans d'un nouvel établissement à sécurité moyenne devant être bâti dans la partie de la ville de Saint-Jean qui fait partie de la circonscription de Carleton-Charlotte.

Après avoir reçu la lettre le 29 mai, j'ai téléphoné au bureau du ministre et demandé la carte indiquant l'endroit précis où serait bâti l'établissement. Après avoir téléphoné plusieurs fois au bureau du ministre et m'être adressé à lui en personne, je n'ai pas obtenu de carte. Le 9 juillet, j'ai écrit au ministre au sujet de cette carte. J'avais l'intention d'adresser une lettre à tous ceux qui possédaient une boîte postale dans le secteur concerné, afin de constater ce qu'ils pensaient de l'établissement d'une institution pénitentiaire dans le voisinage. Sans ces données, je ne saurais être une source d'information valable pour le ministre. Il serait inutile d'envoyer un questionnaire sans connaître l'emplacement exact du futur bâtiment.

Le 28 juillet, j'ai finalement adressé les questionnaires aux résidents du quartier ouest de Saint-Jean dans la circonscription de Carleton-Charlotte. Le même jour, nous avons appris que l'on envisageait un autre emplacement pour cette prison, et nous avons expédié d'autres questionnaires dans le quartier Lepreau-Maces Bay de cette même circonscription.

Le 29 juillet, j'ai reçu la carte à mon bureau. Les questionnaires avaient déjà été expédiés, mais la carte a été transmise au quotidien de Saint-Jean qui l'a publiée. Cette information a été précieuse aux personnes qui ont répondu au questionnaire.

Sur les 1,600 questionnaires expédiés, 450 m'ont été retournés. Il ressort des réponses que 94 p. 100 des résidents s'opposaient à la construction de cette prison à l'endroit prévu, 1 p. 100 ne se prononçaient pas et 5 p. 100 étaient pour l'installation de cette prison dans la zone ouest de Saint-Jean. Étant donné le nombre de réponses et le «non» massif de la population, je me vois dans l'obligation absolue de demander au ministre de choisir un autre emplacement.

Depuis que l'on a annoncé le projet de construction d'un pénitencier à sécurité moyenne dans la région de Saint-Jean, le public proteste vivement. Une pétition signée par 1,400 personnes et protestant contre le choix de cet emplacement a été adressée au conseil municipal de Saint-Jean. A cette pétition s'ajoutaient des lettres au rédacteur ainsi que l'éditorial du *Telegraph Journal* de Saint-Jean du 6 août 1975. Je vais vous citer un passage de cet éditorial qui traduit bien les sentiments du rédacteur, eux-mêmes reflet de ceux de la population. A propos de la carte, le rédacteur écrivait ce qui suit: